

SÉANCE ORDINAIRE

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE McMASTERVILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de McMasterville tenue au Centre Communautaire Intégré de McMasterville, le lundi 6 mai 2024 à 19 heures, à laquelle sont présents monsieur le maire Martin Dulac, mesdames les conseillères Magalie Taillon et Tanya Czinkan, ainsi que messieurs les conseillers Robert Pelletier, Jean-Guy Lévesque, Frédéric Lavoie et François Jean.

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire Martin Dulac.

Monsieur Sébastien Gagnon, directeur général, ainsi que Me Marie-Josée Bédard, directrice des Services juridiques et greffière, sont également présents.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-125

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

La séance est déclarée ouverte à 19 h 03.

Il est,
PROPOSÉ par madame Magalie Taillon
APPUYÉ par madame Tanya Czinkan
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié :

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Première période de questions
- 1.3 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 8 avril 2024
- 1.4 Proclamation – Semaine nationale de la santé mentale – Du 6 au 12 mai 2024
- 1.5 Autorisation – Levée du drapeau – Proclamation – Journée internationale de l'homophobie et la transphobie – Le 17 mai 2024
- 1.6 Autorisation – Levée du drapeau – Journée nationale des patriotes – Le 20 mai 2024
- 1.7 Proclamation – Semaine québécoise des personnes handicapées – Du 1^{er} au 7 juin 2024

2. COMMUNICATIONS ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ

- 2.1 Autorisation – Contribution financière – Fondation Honoré-Mercier

3. ADMINISTRATION

- 3.1 Dépôt – Rapport annuel sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle – 2021

- 3.2 Autorisation – Renouvellement – Adhésion 2024 – Les Arts et la Ville
- 3.3 Autorisation – Renouvellement – Adhésion 2024 – IVEO
- 3.4 Autorisation – Signature – Entente de collaboration avec la Direction de la santé publique de la Montérégie – Évaluation d'impact sur la santé
- 3.5 Autorisation – Signature d'entente de contribution financière – Programme de subvention 4 500 bornes de recharge d'Hydro-Québec
- 3.6 Nomination – Fonctionnaires désignés – Application de la réglementation municipale – Modification du *Tableau des nominations des fonctionnaires désignés* et du *Tableau des pouvoirs règlementaires conférés par le conseil municipal reliés à chaque fonction*

4. TRÉSORERIE ET FINANCES

- 4.1 Acceptation des comptes à payer et des déboursés
- 4.2 Acceptation – Dépôt – Listes des ajustements budgétaires comprenant les appropriations
- 4.3 Acceptation – États financiers 2023 – Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu (RAEVR)
- 4.4 Acceptation – États financiers 2023 – Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL)
- 4.5 Acceptation – États financiers 2023 – Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR)
- 4.6 Acceptation – États financiers 2023 – Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR)

5. AVIS DE MOTION

- 5.1 Avis de motion – Projet de règlement numéro 388-10-2024 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 388-00-2008 de la Ville de McMasterville afin d'y intégrer le Plan particulier d'urbanisme du secteur central de McMasterville

6. RÈGLEMENT

- 6.1 Adoption – Projet de règlement numéro 388-10-2024 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 388-00-2008 de la Ville de McMasterville afin d'y intégrer le Plan particulier d'urbanisme du secteur central de McMasterville

7. GESTION DU TERRITOIRE

8. RESSOURCES HUMAINES

- 8.1 Autorisation – Renouvellement – Contrat d'assurances collectives – Regroupement de l'UMQ – Beneva inc. – 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025
- 8.2 Autorisation – Nomination d'un fonctionnaire désigné – Application de la réglementation municipale – Stagiaire en urbanisme
- 8.3 Prise d'acte – Embauche – Poste permanent à temps plein – Secrétaire à la Direction générale et aux Services techniques et des espaces publics – Signature – Lettre d'entente – Syndicat des employés municipaux de McMasterville TUAC, Section locale 501

- 8.4 Autorisation – Ouverture de poste – Secrétaire au Service à la communauté et à l'accueil – Poste temporaire à temps plein avec possibilité de permanence

9. SERVICES TECHNIQUES ET DES ESPACES PUBLICS

- 9.1 Autorisation – Octroi de contrat – Acquisition et installation d'une clôture – Terrains de tennis – Parc Gilles Plante
- 9.2 Autorisation – Octroi de contrat – Nettoyage annuel des conduites sanitaires et des puisards, ainsi que l'inspection télévisée – 2024

10. SERVICES RÉCRÉATIFS ET CULTURELS

- 10.1 Autorisation – Utilisation de terrain de balle – Parc Gilles Plante – Association de baseball mineur de Beloeil – Saison 2024
- 10.2 Autorisation – Demande de terrains – Club de soccer de la Vallée-du-Richelieu (CSV) – Saison 2024
- 10.3 Autorisation – Contrats de service – Entreprises spécialisées – Travailleurs autonomes – Salariés – Saison estivale 2024

11. AJOUT À L'ORDRE DU JOUR

- 11.1 Autorisation – Appropriation et octroi de contrat – Inspection du collecteur pluvial du ruisseau Guertin
- 11.2 Autorisation – Inscriptions – Désignation des élus – Congrès annuel – Union des municipalités du Québec (UMQ) – Année 2024

12. AFFAIRES COURANTES

- 12.1 Correspondance générale
- 12.2 Deuxième période de questions
- 12.3 Levée de la séance

« ADOPTÉE »

Première période de questions

La Ville a invité ses citoyens à acheminer leurs questions par le biais de son site Internet et le président de l'assemblée invite les personnes présentes à poser leurs questions.

Le président de l'assemblée répond aux questions posées.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-126

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 8 avril 2024

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19), tout procès-verbal doit être approuvé par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu et lu le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 8 avril 2024 et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 8 avril 2024 soit et est approuvé, tel que rédigé.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-127

Proclamation – Semaine nationale de la santé mentale –
Du 6 au 12 mai 2024

CONSIDÉRANT QUE la « Semaine nationale de la santé mentale » se tiendra du 6 au 12 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la « Semaine nationale de la santé mentale »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Magalie Taillon

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récite au long;

QUE le conseil municipal proclame la semaine du 6 au 12 mai 2024 « Semaine nationale de la santé mentale ».

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-128

Autorisation – Levée du drapeau – Proclamation – Journée internationale de l'homophobie et la transphobie – Le 17 mai 2024

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la « *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie* », que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence depuis 2003;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

CONSIDÉRANT l'invitation aux municipalités à hisser, le 17 mai 2024, le drapeau arc-en-ciel qui se veut le symbole international des communautés lesbiennes, gaies, bisexuelles et transidentitaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Tanya Czinkan

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récite au long;

QUE le conseil municipal proclame la journée du 17 mai 2024, « *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie* » et qu'il s'engage à hisser le drapeau arc-en-ciel, symbole international des communautés gaies, lesbiennes, bisexuelles et trans (LGBTQ+), au mât de l'hôtel de ville.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-129

Autorisation – Levée du drapeau – Journée nationale des patriotes –
Le 20 mai 2024

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, par le Décret 1322-2002 qui a pris effet le 2 novembre 2002, a déterminé que la *Journée nationale des patriotes* coïnciderait avec le congé férié et chômé du lundi précédant immédiatement le 25 mai;

CONSIDÉRANT QUE la *Journée nationale des patriotes* concerne toutes les Québécoises et tous les Québécois et qu'elle a pour but « d'honorer la mémoire des Patriotes qui ont lutté pour la reconnaissance nationale de notre peuple, pour sa liberté politique et pour l'obtention d'un système de gouvernement démocratique »;

CONSIDÉRANT QUE la lutte des Patriotes revêt un sens particulier pour les villes et municipalités qui étaient au cœur du territoire où s'est déroulée la rébellion des Patriotes de 1837-1838;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire que des gestes tangibles viennent souligner la *Journée nationale des patriotes* afin de faire œuvre de mémoire auprès des nouvelles générations;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par madame Tanya Czinkan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récite au long;

QUE le conseil municipal autorise la levée du drapeau des Patriotes au mât de l'hôtel de ville, et ce, à l'occasion de la *Journée nationale des patriotes* qui aura lieu le 20 mai 2024, soit le lundi qui précède le 25 mai ou au cours de la fin de semaine qui précède la *Journée nationale des patriotes*.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-130

Proclamation – Semaine québécoise des personnes handicapées –
Du 1^{er} au 7 juin 2024

CONSIDÉRANT QUE la « Semaine québécoise des personnes handicapées » se tiendra du 1^{er} au 7 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE cette semaine a pour objectif de sensibiliser l'ensemble de la population québécoise à l'importance du respect des différences dans la société en faisant connaître les réalités vécues par les personnes handicapées, le tout afin de favoriser leur intégration scolaire, professionnelle et sociale;

CONSIDÉRANT QUE la solidarité collective est nécessaire et peut se concrétiser, entre autres, par une meilleure compréhension de la réalité des personnes handicapées et des obstacles supplémentaires que celles-ci vivent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Magalie Taillon

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récépé au long;

QUE le conseil municipal proclame la semaine du 1^{er} au 7 juin 2024 « Semaine québécoise des personnes handicapées » et souligne l'apport des personnes handicapées à la vie sociale, économique et culturelle de la ville.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-131

Autorisation – Contribution financière – Fondation Honoré-Mercier

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de contribution financière de la part de la Fondation Honoré-Mercier pour la promotion de la seconde édition de la « Grande Loto-Santé » qui se tiendra le 4 juillet 2024 et organisée dans le cadre de leur campagne annuelle de financement 2024-2025;

CONSIDÉRANT QUE lors de la première édition de la « Grande Loto-Santé », tenue en 2021, c'est une somme de plus de 200 000 \$ qui a été amassée grâce à ce seul évènement;

CONSIDÉRANT QUE les fonds amassés contribuent à l'acquisition d'équipement médical à la fine pointe de la technologie ainsi qu'à la mise en place de projets divers au sein des services de l'Hôpital Honoré-Mercier;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par madame Tanya Czinkan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récépissé au long;

QUE le conseil municipal autorise une contribution financière au montant de 1 000 \$ à la Fondation Honoré-Mercier dans le cadre de leur campagne annuelle de financement 2024-2025 ainsi que pour la promotion de leur seconde édition de la « Grande Loto-Santé » qui se tiendra le 4 juillet 2024.

« ADOPTÉE »

Dépôt – Rapport annuel sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle – 2021

CONSIDÉRANT l'adoption par la Ville de McMasterville du *Règlement numéro 422-00-2020 sur la gestion contractuelle* lors de la séance ordinaire du 5 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* exige aux municipalités de produire un rapport annuel portant sur l'application de leur règlement sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport doit être déposé lors d'une séance du conseil municipal au moins une fois par année;

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport annuel sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2021.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-132

Autorisation – Renouvellement – Adhésion 2024 – Les Arts et la Ville

CONSIDÉRANT l'avis de renouvellement d'adhésion au réseau *Les Arts et la Ville* reçu le 13 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE le réseau *Les Arts et la Ville* outille les communautés du Québec et des francophonies canadienne et acadienne afin qu'elles utilisent pleinement le potentiel de la culture pour développer durablement leurs milieux de vie et renforcer le tissu social;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par madame Tanya Czinkan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récépissé au long;

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion de la Ville au réseau *Les Arts et la Ville* pour l'année 2024, soit pour la période couvrant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, ainsi que le paiement de la cotisation au montant de 230 \$.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-133

Autorisation – Renouvellement – Adhésion 2024 - IVEO

CONSIDÉRANT QU'IVÉO est un organisme qui accompagne les petites et moyennes villes dans le déploiement de solutions innovantes en matière de développement durable, d'écofiscalité et de mobilité durable sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est de l'intérêt de la Ville de poursuivre son évolution en tant que ville intelligente et durable;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite renouveler son adhésion à IVÉO;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion de la Ville à IVÉO pour l'année 2024 ainsi que le paiement de l'adhésion annuelle au montant de 2 800 \$, plus les taxes applicables.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-134

Autorisation – Signature – Entente de collaboration avec la Direction de la santé publique de la Montérégie – Évaluation d'impact sur la santé

CONSIDÉRANT QUE la Ville de McMasterville souhaite que l'entreprise Batteries Northvolt Nord-Amérique inc. s'intègre sur son territoire de façon exemplaire eu égard aux enjeux environnementaux, sociaux et socioéconomiques que son arrivée soulève;

CONSIDÉRANT QUE le plan stratégique 2022-2027 de la Ville de McMasterville prône la mise en place de conditions nécessaires afin de favoriser la mobilité active et durable, le développement et l'harmonisation du territoire de façon durable, le tout, en valorisant la rivière Richelieu et les espaces verts et publics;

CONSIDÉRANT QUE les informations spécifiques à l'environnement ne sont pas encore disponibles afin de procéder à une analyse complète du dossier;

CONSIDÉRANT QUE d'autres types d'études spécifiques concernant des enjeux relevant du champ de compétence de la Ville tels que les questions liées aux logements, à la mobilité durable et aux stationnements peuvent être effectuées en amont par le ministère de la Santé et des Services sociaux;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux possède une expertise dans ces domaines précis et accompagne de nombreuses villes et municipalités dans l'avancement de dossiers touchant ces spécialisations;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux sera tenu d'analyser l'ensemble du dossier de Northvolt au moment de l'émission des certificats d'autorisation environnementaux par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de McMasterville désire collaborer avec le ministère de la Santé et des Services sociaux afin d'assurer une veille du dossier Northvolt et d'obtenir de ce dernier un support pertinent afin de favoriser une prise de décision cohérente et éclairée dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récépissé au long;

QUE le conseil municipal consente à participer à la réalisation d'une évaluation d'impact sur la santé en collaboration avec la Direction de la santé publique de la Montérégie et le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est dans le cadre de la révision du plan stratégique 2022-2027 de la Ville de McMasterville, nécessaire en raison de l'arrivée sur son territoire de l'entreprise Batteries Northvolt Nord-Amérique Inc.;

QUE le conseil municipal demande au ministère de la Santé et des Services sociaux de partager à la Ville ses conclusions concernant la santé publique lorsqu'elles seront disponibles dans le cadre de l'émission des certificats d'autorisation et/ou permis environnementaux par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

QUE le conseil municipal demande à la Direction de la santé publique de la Montérégie qu'elle assure une surveillance des impacts possibles que le projet Northvolt pourrait avoir sur la santé de la population lorsqu'elle sera interpellée dans le cadre du processus de consultation des ministères et lorsqu'elle aura accès aux données spécifiques en lien avec la santé de la population et des travailleurs dans le cadre de son mandat de protection;

QUE monsieur Sébastien Gagnon, directeur général, soit et est autorisé à signer tout document requis afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-135

Autorisation – Signature d'entente de contribution financière – Programme de subvention 4 500 bornes de recharge d'Hydro-Québec

CONSIDÉRANT QUE la Ville de McMasterville souhaite bonifier l'offre de bornes de recharge pour véhicule électrique offerte sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 2024-27 autorisant le dépôt d'une demande de subvention auprès d'Hydro-Québec dans le cadre du programme 4 500 bornes de recharge;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu la confirmation de l'acceptation du projet par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer l'*Entente de contribution financière* afin d'établir les modalités et conditions applicables au versement de la contribution financière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Tanya Czinkan

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récite au long;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Vincent Raymond, directeur de projets et adjoint à la direction générale, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général, à signer l'*Entente de contribution financière* avec Hydro-Québec ainsi que tout autre document requis afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-136

Nomination – Fonctionnaires désignés – Application de la réglementation municipale – Modification du *Tableau des nominations des fonctionnaires désignés* et du *Tableau des pouvoirs règlementaires conférés par le conseil municipal reliés à chaque fonction*

CONSIDÉRANT QUE le « *Tableau des nominations des fonctionnaires désignés* » ainsi que le « *Tableau des pouvoirs règlementaires conférés par le conseil municipal reliés à chaque fonction* » doivent être mis à jour suite à l'embauche de nouveaux employés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Magalie Taillon

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récite au long;

QUE le conseil municipal remplace le « *Tableau des nominations des fonctionnaires désignées* » portant le numéro ADM-2023-06 adopté par la résolution numéro 2023-281 par le « *Tableau des nominations des fonctionnaires désignés* » portant le numéro ADM-2024-01 et daté du 2 mai 2024;

QUE le conseil municipal remplace le « *Tableau des pouvoirs règlementaires conférés par le conseil municipal reliés à chaque fonction* » portant le numéro ADM-2023-07 adopté par la résolution numéro 2023-281 par le « *Tableau des pouvoirs règlementaires conférés par le conseil municipal reliés à chaque fonction* » portant le numéro ADM-2024-02 et daté du 2 mai 2024.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-137

Acceptation des comptes à payer et des déboursés

CONSIDÉRANT QUE la directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière, madame France Desautels, CPA, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer, déboursés et prélèvements portant le numéro STF-2024-17 en date du 6 mai 2024 pour un montant total de 908 586,83 \$ et autorise l'émission des paiements.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-138

Acceptation – Dépôt – Listes des ajustements budgétaires comprenant les appropriations

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal prend acte du dépôt des listes des ajustements budgétaires, comprenant les appropriations de l'excédent de fonctionnement affecté, comptabilisés durant la période du 29 mars au 25 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récite au long;

QUE le conseil municipal accepte le dépôt de la liste des ajustements budgétaires, comprenant les appropriations de l'excédent de fonctionnement affecté, comptabilisés durant la période du 29 mars au 25 avril 2024, portant le numéro STF-2024-18.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-139

Acceptation – États financiers 2023 – Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu (RAEVR)

CONSIDÉRANT QUE la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu (RAEVR) a soumis au conseil municipal une copie des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE ces états financiers ont été déposés par le conseil d'administration de la RAEVR lors de la séance ordinaire tenue le 20 mars 2024;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter lesdits états financiers;

EN CONSÉQUENCE;

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE le conseil municipal accepte les états financiers pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023 de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu (RAEVR), tels que vérifiés par monsieur Robert Arbour, CPA auditeur, de la firme MPA société de comptables professionnels agréés inc. et déposés au conseil d'administration de la RAEVR lors de la séance ordinaire tenue le 20 mars 2024.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-140

Acceptation – États financiers 2023 – Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL)

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL) a soumis au conseil municipal une copie des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE ces états financiers ont été déposés par le conseil d'administration de la RIPRSL lors d'une séance ordinaire tenue le 27 mars 2024;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter lesdits états financiers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE le conseil municipal accepte les états financiers pour l'année se terminant le 31 décembre 2023 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL), tels que vérifiés par monsieur Robert Arbour, CPA auditeur, de la firme MPA Société de comptables professionnels agréés inc., et déposés au conseil d'administration de la RIPRSL lors de la séance ordinaire tenue le 27 mars 2024.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-141

Acceptation – États financiers 2023 – Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR)

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR) a soumis au conseil municipal une copie des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE ces états financiers ont été déposés par le conseil d'administration de la RISIVR lors de la séance tenue le 11 avril 2024;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter lesdits états financiers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récépé au long;

QUE le conseil municipal accepte les états financiers pour l'année se terminant le 31 décembre 2023 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR), tels que vérifiés par Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., CPA auditeur, et déposés au conseil d'administration de la RISIVR lors de la séance tenue le 11 avril 2024.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-142

Acceptation – États financiers 2023 – Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR)

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Marie Beaupré de la firme Muni-consul, au nom de la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR), a soumis au conseil municipal une copie des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE ces états financiers ont été signés le 19 avril 2024 par monsieur Robert Arbour, CPA auditeur, de la firme MPA société de comptables professionnels agréés inc.;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter lesdits états financiers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récépé au long;

QUE le conseil municipal accepte les états financiers pour l'année se terminant le 31 décembre 2023 de la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR), tels que vérifiés par monsieur Robert Arbour, CPA auditeur, de la firme MPA société de comptables professionnels agréés inc., et signés en date du 19 avril 2024.

« ADOPTÉE »

Avis de motion – Projet de règlement numéro 388-10-2024 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 388-00-2008 de la Ville de McMasterville afin d'y intégrer le Plan particulier d'urbanisme du secteur central de McMasterville

Madame Magalie Taillon, conseillère, donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 388-10-2024 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 388-00-2008 de la Ville de McMasterville afin d'y intégrer le Plan particulier d'urbanisme du secteur central de McMasterville.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-143

Adoption – Projet de règlement numéro 388-10-2024 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 388-00-2008 de la Ville de McMasterville afin d'y intégrer le Plan particulier d'urbanisme du secteur central de McMasterville

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement numéro 388-10-2024 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 388-00-2008 de la Ville de McMasterville afin d'y intégrer le Plan particulier d'urbanisme du secteur central de McMasterville a été donné par madame Magalie Taillon, conseillère, lors de la séance tenue le 6 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal présents déclarent avoir reçu et lu le projet de règlement numéro 388-10-2024 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 388-00-2008 de la Ville de McMasterville afin d'y intégrer le Plan particulier d'urbanisme du secteur central de McMasterville;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le projet de règlement numéro 388-10-2024 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 388-00-2008 de la Ville de McMasterville afin d'y intégrer le Plan particulier d'urbanisme du secteur central de McMasterville;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil municipal doit fixer une assemblée publique de consultation;

En conséquence,

Il est,

PROPOSÉ par madame Magalie Taillon

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récépissé au long;

QUE soit et est adopté le projet de règlement numéro 388-10-2024 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 388-00-2008 de la Ville de McMasterville afin d'y intégrer le Plan particulier d'urbanisme du secteur central de McMasterville;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue au Centre Communautaire Intégré de McMasterville, situé au 255, boul. Constable, à McMasterville, dont la date et l'heure seront fixées par la greffière, et ce, afin d'expliquer le projet de règlement portant le numéro 388-10-2024 et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-144

Autorisation – Renouvellement – Contrat d'assurances collectives – Regroupement de l'UMQ – Beneva inc. – 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025

CONSIDÉRANT l'adhésion au regroupement Estrie-Montérégie de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) d'une durée maximale de cinq (5) ans, soit pour la période du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2029;

CONSIDÉRANT le contrat d'assurances collectives pris par l'intermédiaire de l'UMQ à titre de municipalité membre du regroupement Estrie-Montérégie de l'UMQ, au bénéfice des élus et des employés municipaux, auprès de Beneva inc.;

CONSIDÉRANT le rapport préparé par le consultant Mallette actuaires inc. quant au renouvellement desdites assurances collectives prévu pour le 1^{er} juin 2024 pour les municipalités et organismes membres du regroupement;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par madame Tanya Czinkan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal autorise la Ville à confirmer son accord et à accepter les primes d'assurances collectives et autres termes prévus aux conditions de renouvellement et au contrat auprès de Beneva inc., et ce, à compter du 1^{er} juin 2024, le tout pour une durée d'un (1) an;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des primes conformément aux grilles tarifaires portant les numéros 2024-UMQ01, 2024-UMQ02 et 2024-UMQ03 soumises par l'assureur, en vigueur au 1^{er} juin 2024, pour tous les groupes d'adhérents;

QUE madame France Desautels, CPA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général, soient et sont autorisés à signer tout document requis afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-145

Autorisation – Nomination d'un fonctionnaire désigné – Application de la réglementation municipale – Stagiaire en urbanisme

CONSIDÉRANT le pouvoir du directeur général de procéder à l'embauche du personnel temporaire;

CONSIDÉRANT l'embauche de monsieur David Morin pour occuper le poste temporaire de stagiaire en urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'autoriser monsieur David Morin à effectuer certaines tâches qui sont prévues à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par madame Tanya Czinkan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récite au long;

QUE le conseil municipal autorise monsieur David Morin, stagiaire en urbanisme, à procéder à des inspections visant à vérifier le respect de la réglementation et à émettre des avis verbaux ou écrits concernant les règlements suivants et leurs amendements :

- Règlement sur les nuisances concernant la propreté et la salubrité numéro 124;
- Règlement concernant les nuisances causées par le bruit numéro 346;
- Règlement concernant la paix et le bon ordre numéro 333;
- Règlement relatif aux animaux numéro 421;
- Règlements régissant l'utilisation et la distribution de l'eau numéro 390 et 414;
- Règlement relatif à la gestion des matières résiduelles numéro 380;
- Règlement sur les ventes de garage numéro 404;
- Règlement sur les colporteurs et les vendeurs itinérants numéro 296;
- Règlement sur l'utilisation des pesticides numéro 424;
- Règlement concernant la garde de poules en milieu résidentiel numéro 419;
- Règlement visant l'interdiction de sacs de plastique numéro 435.

QUE le conseil municipal autorise monsieur David Morin, stagiaire en urbanisme, à agir comme représentant du fonctionnaire désigné conformément à l'article 2.2 du *Règlement sur les permis et certificats numéro 387*, pour les règlements suivants et leurs amendements ou tout autre règlement du même type :

- Règlement de zonage de la Municipalité de McMasterville numéro 382;
- Règlement de lotissement de la Municipalité de McMasterville numéro 383;
- Règlement de construction de la Municipalité de McMasterville numéro 384;
- Règlement sur les permis et certificats de la Municipalité de McMasterville numéro 387;

QUE ces autorisations permettent d'accomplir les devoirs et pouvoirs de l'autorité compétente prévus aux articles 2.3 et 2.4 du *Règlement sur les permis et certificats numéro 387*;

QUE dans le cadre de l'émission des permis et certificats, les pouvoirs de monsieur David Morin seront limités aux demandes relatives aux interventions et travaux suivants :

- Construire, agrandir, modifier ou rénover un bâtiment accessoire, un poulailler ou un enclos;
- Rénover un bâtiment principal résidentiel n'impliquant pas d'agrandissement ou de modification au nombre de logements;
- Construire une piscine creusée;
- Construire ou rénover une galerie, un perron ou un patio;

- Instaurer ou cesser un usage complémentaire à un usage résidentiel ou un usage temporaire;
- Tenir une vente de garage;
- Installer une piscine hors terre;
- Installer une thermopompe;
- Procéder à l'aménagement ou au réaménagement d'un stationnement résidentiel;
- Déplacer une construction accessoire;
- Démolir une construction accessoire;
- Procéder à l'abattage d'arbre;

QUE le conseil municipal autorise monsieur David Morin à procéder à l'émission de constats d'infraction en lien avec les règlements mentionnés précédemment, à condition de préalablement obtenir l'autorisation de madame Marie-Pierre Tremblay, urb., directrice des Services de l'urbanisme et du développement durable, ou en son absence, de monsieur Sébastien Gagnon, directeur général;

QUE l'ensemble de ces tâches soient sous la supervision de mesdames Marie-Pierre Tremblay, urb., directrice des Services de l'urbanisme et du développement durable, ainsi que de Chantal St-Amant, urb., coordonnatrice des Services de l'urbanisme et du développement durable.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-146

Prise d'acte – Embauche – Poste permanent à temps plein – Secrétaire à la Direction générale et aux Services techniques et des espaces publics – Signature – Lettre d'entente – Syndicat des employés municipaux de McMasterville TUAC, Section locale 501

CONSIDÉRANT QUE l'employée numéro 15-0270 qui occupait le poste de secrétaire à la Direction générale et aux Services techniques et des espaces publics occupe maintenant le poste de secrétaire aux Services récréatifs et culturels depuis le 3 avril dernier, poste que cette personne a occupé pendant plusieurs années auparavant;

CONSIDÉRANT QUE l'employée doit, conformément à la convention collective en vigueur, compléter à la satisfaction de l'employeur une période d'essai de trois (3) mois;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 2024-111 lors de la séance ordinaire tenue le 8 avril 2024 autorisant l'ouverture du poste permanent à temps plein de secrétaire à la Direction générale et aux Services techniques et des espaces publics;

CONSIDÉRANT l'embauche par le directeur général de la personne qui a été sélectionnée par le comité de sélection, soit l'employée numéro 15-0255, qui occupe actuellement le poste de secrétaire au Service à la communauté et à l'accueil;

CONSIDÉRANT la confirmation écrite de l'employée numéro 15-0270 de ne pas se prévaloir de l'article 8.07 de la convention collective et de confirmer son assignation au poste secrétaire aux Services récréatifs et culturels;

CONSIDÉRANT QUE la Ville ne souhaite pas se prévaloir de l'article 8.08 de la convention collective et souhaite confirmer l'assignation de l'employée numéro 15-0270 au poste de secrétaire aux Services récréatifs et culturels;

CONSIDÉRANT QUE d'un commun accord, il y a lieu qu'une entente intervienne avec le Syndicat des employés municipaux de McMasterville TUAC, Section locale 501 afin de confirmer l'assignation de l'employée numéro 15-0270 au poste de secrétaire aux Services récréatifs et culturels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Magalie Taillon

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE le conseil municipal prend acte de l'embauche de l'employée numéro 15-0255 au poste permanent à temps plein de secrétaire à la Direction générale et aux Services techniques et des espaces publics, le tout, aux taux et aux conditions de travail prévus à la convention collective en vigueur;

QUE le conseil municipal autorise la signature d'une lettre d'entente avec le Syndicat des employés municipaux de McMasterville TUAC, Section locale 501 afin de confirmer l'assignation de l'employée numéro 15-0270 au poste de secrétaire aux Services récréatifs et culturels;

QUE monsieur Martin Dulac, maire, ou en son absence, le maire suppléant, et monsieur Sébastien Gagnon, directeur général, ou en son absence, madame France Desautels, CPA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière, soient et sont autorisés à signer tout document requis afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-147

Autorisation – Ouverture de poste – Secrétaire au Service à la communauté et à l'accueil – Poste temporaire à temps plein avec possibilité de permanence

CONSIDÉRANT QUE le poste de secrétaire au Service à la communauté et à l'accueil sera vacant et qu'il est nécessaire de combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Tanya Czinkan

APPUYÉ par madame Magalie Taillon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récite au long;

D'autoriser monsieur Sébastien Gagnon, directeur général, à négocier et à procéder à l'embauche de la personne sélectionnée, aux taux et aux conditions prévus à la convention collective en vigueur, le tout conditionnellement à l'obtention des approbations requises selon le processus d'embauche en vigueur;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Sébastien Gagnon, directeur général, à combler le poste de façon temporaire au besoin, et ce, dans le respect du processus d'embauche en vigueur.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-148

Autorisation – Octroi de contrat – Acquisition et installation d'une clôture – Terrains de tennis – Parc Gilles Plante

CONSIDÉRANT QUE la Ville de McMasterville souhaite procéder à des travaux de réfection de ses terrains de tennis;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de remplacement relatifs à la clôture existante sont requis;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à une recherche de prix auprès d'entreprises qualifiées;

CONSIDÉRANT le *Règlement 422-00-2020 sur la gestion contractuelle* et son amendement;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise Clôtures Distinction datée du 19 avril 2024;

CONSIDÉRANT QU'une appropriation provenant du fonds réservé Fonds de parcs, terrains de jeu et espaces naturels est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récite au long;

QUE le conseil municipal octroie le contrat pour l'acquisition et l'installation d'une clôture afin de remplacer celle formant l'enceinte des terrains de tennis situés au parc Gilles Plante, pour un montant de 30 758 \$, plus les taxes applicables, le tout conformément à la soumission numéro 19994 datée du 19 avril 2024;

QUE ce contrat soit financé par l'appropriation d'un montant maximal de 30 758 \$, plus les taxes applicables, au fonds réservé Fonds de parcs, terrains de jeu et espaces naturels;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général, à signer tout document requis afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-149

Autorisation – Octroi de contrat – Nettoyage annuel des conduites sanitaires et des puisards, ainsi que l'inspection télévisée – 2024

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès d'entreprises spécialisées afin d'obtenir des soumissions pour le nettoyage annuel des conduites sanitaires et des puisards ainsi que pour procéder à l'inspection télévisée des conduites nettoyées pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions tenue le 25 avril 2024, le tout, conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise D.E. Environnement inc. datée du 25 avril 2024;

CONSIDÉRANT QU'une appropriation provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récite au long;

QUE le conseil municipal octroie le contrat pour les travaux de nettoyage annuel des conduites sanitaires et des puisards ainsi que pour l'inspection télévisée des conduites nettoyées pour l'année 2024 au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise D.E. Environnement inc., pour un montant de 78 685,40 \$, plus les taxes applicables, le tout, conformément à la soumission datée du 25 avril 2024;

QUE le conseil municipal autorise une appropriation provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté d'un montant maximal de 50 000 \$, plus les taxes applicables, afin de financer le montant excédentaire au budget d'opération prévu à cet effet;

QUE monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général, soient et sont autorisés à signer tout document requis afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-150

Autorisation – Utilisation de terrain de balle – Parc Gilles Plante – Association de baseball mineur de Beloeil – Saison 2024

CONSIDÉRANT QU'une entente relative à la réciprocité de l'offre de terrains sportifs pour la pratique du baseball au sein de l'Association de baseball mineur de Beloeil (ABMB) entre la Ville de Beloeil, la Ville de McMasterville, la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil ainsi que l'ABMB est en vigueur depuis l'été 2021;

CONSIDÉRANT QUE cette entente a été tacitement reconduite pour l'année 2024, comme stipulé à l'article 5 de cette dernière;

CONSIDÉRANT QUE cette entente stipule que la Ville de Beloeil, la Ville de McMasterville ainsi que la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil doivent mettre à la disposition de l'ABMB des infrastructures de baseball situées sur leur territoire respectif dans une proportion au moins équivalente au nombre de leurs citoyens inscrits au sein de l'ABMB;

CONSIDÉRANT QUE l'ABMB désire renouveler sa demande d'utilisation du terrain de balle éclairé, situé au parc Gilles Plante, pour ses activités de la saison 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par madame Magalie Taillon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récite au long;

QUE le conseil municipal autorise l'utilisation du terrain de balle éclairé, situé au parc Gilles Plante, par la ligue récréative de l'Association du Baseball Mineur de Beloeil (ABMB) pour un nombre d'heures proportionnel au nombre de joueurs de McMasterville inscrits pour la saison 2024, comme stipulé dans l'Entente relative à la réciprocité de l'offre de terrains sportifs pour la pratique du baseball au sein de l'ABMB entre la Ville de Beloeil, la Ville de McMasterville, la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil ainsi que l'ABMB.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-151

Autorisation – Demande de terrains – Club de soccer de la Vallée-du-Richelieu (CSV) – Saison 2024

CONSIDÉRANT QUE le Club de soccer de la Vallée-du-Richelieu (CSV) regroupe des jeunes en provenance des villes et municipalités de McMasterville, Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park et Saint-Mathieu-de-Beloeil;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de terrains situés sur le territoire de McMasterville permet de mettre à la disposition du CSV plus de terrains que le taux de participation de la communauté mcmastervilloise;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Magalie Taillon

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récite au long;

QUE le conseil municipal autorise l'utilisation des terrains de soccer situés sur son territoire par le Club de soccer de la Vallée-du-Richelieu (CSV) pour ses activités de la saison 2024, et ce, selon le programme déterminé et les recommandations du directeur des Services récréatifs et culturels.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-152

Autorisation – Contrats de service – Entreprises spécialisées – Travailleurs autonomes – Salariés – Saison estivale 2024

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure des contrats de service avec divers travailleurs autonomes, organismes spécialisés et salariés pour la tenue des activités estivales des Services récréatifs et culturels;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par madame Tanya Czinkan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récite au long;

QUE le conseil municipal autorise l'octroi des contrats de service avec les travailleurs autonomes, organismes spécialisés et des employé.e.s salarié.e.s ainsi que la tarification pour les activités énoncées dans le tableau numéro SRC-2024-03, le tout, conditionnellement à l'obtention des approbations requises selon le processus contractuel et le règlement de gestion contractuelle en vigueur et dans le respect des budgets adoptés à cette fin;

QUE monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général, soient et sont autorisés à signer tout document requis afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-153

Autorisation – Appropriation et octroi de contrat – Inspection du collecteur pluvial du ruisseau Guertin

CONSIDÉRANT QUE la Ville de McMasterville souhaite réaliser l'inspection du collecteur pluvial de l'ancien ruisseau Guertin;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès d'entreprises qualifiées afin d'obtenir une offre pour l'inspection du collecteur pluvial de l'ancien ruisseau Guertin;

CONSIDÉRANT le *Règlement 422-00-2020 sur la gestion contractuelle* et son amendement;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions tenue le 25 avril 2024, le tout, conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise D.E. Environnement inc. pour l'inspection du collecteur pluvial de l'ancien ruisseau Guertin;

CONSIDÉRANT QU'une appropriation provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récépissé au long;

QUE le conseil municipal octroie le contrat pour les travaux d'inspection du collecteur pluvial de l'ancien ruisseau Guertin à l'entreprise D.E. Environnement inc. pour un montant maximal de 14 275,50 \$, plus les taxes applicables, le tout conformément à la soumission datée du 25 avril 2024;

QUE le conseil municipal autorise une appropriation provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté d'un montant maximal de 14 275,50 \$, plus les taxes applicables, afin de pourvoir aux dépenses reliées à l'inspection du collecteur pluvial de l'ancien ruisseau Guertin;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général, à signer tout document requis afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-154

Autorisation – Inscriptions – Désignation des élus – Congrès annuel – Union des municipalités du Québec (UMQ) – Année 2024

CONSIDÉRANT QUE la Ville est membre de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

CONSIDÉRANT QUE les prochaines assises de l'UMQ se tiendront du 22 au 24 mai 2024, au palais des congrès de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE les frais de participation aux assises sont admissibles dans le cadre des dépenses de formation de la main-d'oeuvre;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par madame Tanya Czinkan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE le conseil municipal désigne et autorise l'inscription de monsieur Martin Dulac, maire, ainsi que de monsieur Robert Pelletier, conseiller municipal du district 1, aux Assises de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2024, qui se tiendront du 22 au 24 mai 2024, au palais des congrès de Montréal;

QUE les frais découlant de cette activité soient assumés par la Ville et qu'une avance de 500 \$ soit versée en temps utile par les Services de la trésorerie et des finances, le cas échéant.

« ADOPTÉE »

Correspondance générale

1. CMM – Envoi aux ministres Guilbault, Girard et Fitzgibbon – Cadre financier TC2025
2. Hydro-Québec – Lettre du PDG – Travail avec les municipalités
3. MAMH – Grands chantiers législatifs – PL16, 31 et 39
4. Transmission – Rapport annuel 2023 de l'Autorité régionale de transport métropolitain
 - 5.1 Rapport annuel 2023 de l'Autorité régionale de transport métropolitain
5. Motion – Assemblée Nationale du Québec – Garantie de non-risque – Biodiversité du Richelieu

Deuxième période de questions

Le président de l'assemblée invite les personnes présentes à poser leurs questions.

Le président de l'assemblée répond aux questions posées.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-155

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est,
PROPOSÉ par madame Tanya Czinkan
APPUYÉ par madame Magalie Taillon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la séance soit levée à 20 h 11.

« ADOPTÉE »

Le maire,

La directrice des Services juridiques
et greffière,

Martin Dulac

Me Marie-Josée Bédard